



Communiqué de presse
À Champagne au Mont d'Or, le 26 juin 2024

Communiqué du Directoire suite à l'AGM du 21 juin 2024

NEOLIFE® (Euronext Growth : FR0011636083 – ALNLF), leader Français des solutions constructives biosourcées et bas-carbone pour l'enveloppe du bâtiment, communique sur la tenue de l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2024.

L'ensemble des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire a été approuvé par les actionnaires :

- Approbation des comptes 2023 et des conventions réglementées
- Reconduction de l'ensemble des membres du CS

Le Directoire de Neolife remercie l'ensemble des actionnaires présents et ceux qui ont voté à l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2024.

Le quorum nécessaire de 25% des actions exprimables pour mettre au vote les résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) n'a pas été atteint à 0.5% près. De ce fait, aucune des résolutions portées en AGE n'ont pu être votées.

Le Directoire se réserve la possibilité de reconvoquer ultérieurement une AGE pour remettre au vote notamment la résolution sur l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette augmentation de capital ne sera pas effectuée par voie d'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions.

La Société présentera au cours du second semestre 2024 les motifs de sa demande d'augmentation de capital, en adéquation avec la stratégie de développement de la société présentée dans le rapport de gestion. La planification de la stratégie de Neolife pour les cinq prochaines années porte sur la croissance à l'international, sur des innovations de produits et des dépôts de brevets.

À fin juin, le chiffre d'affaires et le carnet de commandes sont en ligne avec les objectifs du budget 2024 pour atteindre un résultat net à l'équilibre.

Bernard VOISIN – Président du Directoire



neolife
Et si on se réinventait durablement ?

Communiqué de presse
À Champagne au Mont d'Or, le 26 juin 2024

En savoir plus :

NEOLIFE®, créateur d'éco-matériaux pour espaces durables, est une société française fondée en 2012 par Bernard Voisin. Elle conçoit des solutions constructives à caractère environnemental - bardages, profils d'habillage et terrasses - destinées aux professionnels de la construction soucieux de bâtir des logements, des bâtiments tertiaires et des aménagements paysagers éco-responsables. NEOLIFE® participe ainsi à une nouvelle philosophie de la construction, centrée sur trois valeurs essentielles : le développement durable, l'innovation et l'humain.

Premier éco-matériau créé par NEOLIFE®, le VESTA® (Vegetal Ecological Stable Timber Advantage) allie la naturalité du bois à la résistance du minéral. Il contient un taux exceptionnel de fibres de bois renforcées issues de déchets de scieries revalorisés et sains. Ces déchets de bois proviennent de forêts européennes gérées durablement et amènent une faible empreinte carbone. Tous ses composants sont vierges et garantissent aux solutions NEOLIFE® une grande valeur ajoutée environnementale.

L'éco-matériau VESTA® possède des renforts techniques au cœur de sa matière qui lui confèrent un caractère particulièrement résistant aux outrages esthétiques de l'humidité, des insectes et des UVs. Ses caractéristiques mécaniques alliant légèreté, souplesse et solidité permettent à NEOLIFE® de concevoir des solutions dont les performances répondent aux normes élevées de résistance au feu, aux chocs, au vent ou aux séismes.

Pour plus d'informations : www.neolife.fr



CONTACT

NEOLIFE®

investors@neolife.fr